

## I. Introduction

1. Le Fonds Commun Humanitaire (CHF) en République Centrafricaine (RCA) a pour objectifs de promouvoir une **assistance humanitaire basée sur une analyse des besoins**, en accord avec les **principes humanitaires**, pour répondre aux besoins les plus urgents et les plus critiques et de renforcer la coordination et le leadership du Coordonnateur humanitaire/Coordonnateur humanitaire adjoint (HC/DHC).

2. L'allocation standard est le **mécanisme de consultation du HC** des partenaires humanitaires pour assurer la meilleure allocation des ressources disponibles en fonction des besoins identifiés.

3. Lors de sa réunion du 17 décembre, le Comité consultatif du CHF a recommandé **l'organisation de la première allocation standard** pour 2016. Sur la base des fonds disponibles<sup>2</sup>, **un montant total de 9 millions de dollars EU est disponible** pour cette allocation. Un total de 1,7 millions de dollars EU est alloué sur le fonds de la réserve d'urgence du CHF.

4. En cas de **crise de grande ampleur, il pourra être fait appel à des sources de financement complémentaires** telles que le fonds d'urgence du CERF en complément des fonds disponibles sous la réserve du CHF et d'autres financements disponibles dans le pays.

5. Les décisions de financement en matière d'allocation aux clusters et partenaires **prendront en compte les autres sources de financements de la réponse humanitaire en RCA**.

6. En termes de **stratégie de financement pour le reste de l'année**, une revue du plan de réponse humanitaire prévue en mars-avril informera l'organisation d'une deuxième allocation standard, sous réserve de financements disponibles.

Etat financier au 31 décembre 2015 (\$US)	
Balance des fonds disponibles	9,5m
Fonds promis, en attente de versement	2,8m
Fonds disponible (incluant les promesses)	12.3m
Coûts de fonctionnement de l'unité CHF pour 2016 (OCHA)	0,9m
<b>Enveloppe retenue pour la 1<sup>ère</sup> allocation standard 2016</b>	<b>9.0m</b>
Estimation des frais de gestion pour les ONG, incluant les frais d'audit (PNUD) <sup>1</sup>	0,7m
<b>Enveloppe gardée pour la réserve d'urgence</b>	<b>1,7m</b>

## II. Contexte et stratégie de l'allocation

### Aperçu de la situation humanitaire

Cette stratégie d'allocation du CHF se situe au **début du cycle du HRP et se déroule dans un contexte politique et sécuritaire toujours volatile**. Le HRP 2016 a identifié 2,3 million de personnes requérant une aide humanitaire et **cible directement 1,9 million de personnes**. Un total de **565 millions de financement est requis** pour répondre aux besoins identifiés. Il est anticipé que les **besoins humanitaires identifiés dans le HRP ne vont pas diminuer**, au moins pour la première moitié de l'année, et vont se cumuler aux nouveaux besoins qui ont émergé suite à la flambée de violence qui a affecté plusieurs zones du pays dont la capitale Bangui entre août et octobre 2015. Un financement d'urgence du CERF à hauteur de 11,5 millions a été alloué pour soutenir la réponse d'urgence initiale à cette nouvelle crise au mois de novembre 2015.

Au 30 décembre 2015, les **populations nouvellement et anciennement déplacées représentent un total de 451,986 personnes**<sup>3</sup>. Ces dernières vivent soit dans des endroits improvisés et non appropriés pour résider, soit en famille d'accueil soit encore sur des sites. Même si ces chiffres sont en légère diminution par rapport au mois de novembre, ces populations indiquent dans leur majorité qu'elles n'anticipent pas de retourner ou de se relocaliser dans un lieu tiers avant l'établissement de nouvelles autorités prévu pour le mois de mars suivant la fin du processus électoral prévu pour fin janvier. Une **détérioration de la situation nutritionnelle et de la sécurité alimentaire** des populations de la RCA est aussi anticipée pour la première moitié de 2016 qui commence avec une période de

<sup>1</sup> Chiffre estimatif, calculé sur la base d'une allocation de 80% des fonds disponibles à des partenaires ONG.

<sup>2</sup> Par fonds disponibles, on entend les fonds disponibles et les fonds promis sur la base de la signature d'un mémorandum d'accord mais non versés et qui représentent 2,8 millions de dollars EU au moment du lancement de l'allocation. Le déboursement des fonds aux partenaires sera organisé en fonction de la disponibilité des fonds. Le montant disponible pour cette allocation a légèrement varié à la hausse entre la réunion du Comité consultatif du 17 décembre et le 31 décembre 2015 sur la base de nouveaux financements disponibles. Il pourra être révisé à nouveau sur la base des nouvelles contributions qui pourront être faites pendant ce processus d'allocation.

<sup>3</sup> Données CMP décembre 2015, publiées le 8 janvier 2016 - <http://eeportal.com/bMdeYf>

soudure avant le début de la campagne agricole au mois de Mai. Le mouvement de transhumance qui se déroule dans les premiers mois de 2016 doit aussi être pris en compte avec notamment les problèmes de protection, et les déplacements forcés qu'il a pu engendrer durant les mois passés. **L'accès aux services sanitaires et de santé reste toujours restreint dans la majeure partie du pays** avec un grand nombre de structures sanitaires qui ne sont toujours pas opérationnelles dans des zones affectées par la crise humanitaire ou de retour. L'accès à l'eau potable reste aussi extrêmement limité. En outre, l'instabilité sécuritaire, couplée à la situation socio-économique précaire et les déplacements de population, est la **cause significative de déscolarisation et pose des risques très élevés de protection.**

L'insécurité, les actes de violence à l'encontre des partenaires humanitaires et les difficultés d'acceptation de ces derniers dans de nombreuses communautés continuent à **entraver la réponse et l'accès humanitaire** à la fois des partenaires vers les populations dans le besoin, et également des populations affectées vers l'aide et les services de base. Les **problèmes de protection restent au cœur de la crise.** Des violations des droits sont commises au quotidien et des milliers de personnes vivent encore sous une menace directe soit d'éléments armés, soit de membres d'autres communautés dans un contexte où les tensions communautaires restent vives. 36,000 personnes restent notamment toujours enclavées, et font face à une situation sécuritaire et humanitaire extrêmement précaire. Les violences basées sur le genre sont omniprésentes en République Centrafricaine. En 2015, 60 208 cas de VBG ont été rapportés<sup>4</sup>, dont 38% sont des violences sexuelles, majoritairement sur des femmes et des filles.

## Stratégie de l'allocation du CHF

Cette allocation se place dans la cadre des objectifs stratégiques du HRP et des priorités spécifiques identifiées dans les plans de réponse sectoriels. Prenant en compte les ressources financières limitées pour cette allocation, et la volonté de **renforcer l'impact stratégique du CHF** en soutien à la réponse humanitaire, **l'objectif principal** de cette allocation est de **répondre aux besoins humanitaires urgents, critiques et immédiats en fournissant une assistance humanitaire ciblant les populations les plus à risque dans des zones touchées par la crise ou caractérisées par des mouvements de population récents où les besoins sont les plus importants.**

**La réduction de la violence inter/intracommunautaire et amélioration de l'accès aux services de base pour les populations affectées devront être au centre des stratégies proposées et des projets sélectionnés.** Les stratégies de clusters et les projets sélectionnés devront impérativement intégrer et contribuer, de manière tangible et documenté, au renforcement de la centralité de la protection<sup>5</sup>, et de l'accès humanitaire. Les contextes de protection régionaux devront être pris en compte. Seront notamment considérés en priorité les projets proposant des actions novatrices et pro-actives de protection et d'accès humanitaires permettant de renforcer le respect des droits fondamentaux, prévenir ou réduire la violence à l'encontre des civils, limiter les déplacements forcés et renforcer notablement l'acceptation et l'accès des partenaires humanitaires aux populations affectées et permettre pour les bénéficiaires un accès effectif, en sûreté et en dignité, à l'assistance humanitaire.

Les **clusters éligibles** pour cette allocation, sélectionnés sur la base d'une consultation du comité intersectoriel (ICC), sont les suivants : **CCCM/Abris/NFI, Education, Nutrition, Protection, Santé, Sécurité alimentaire et WASH.** Ces clusters devront développer une **stratégie sectorielle des besoins les plus prioritaires et des capacités existantes**, émanant si possible d'une consultation des partenaires au sein du cluster au niveau national et local<sup>6</sup>, soutenue par une analyse justifiée par des données récentes, claires et précises. Cette stratégie devra être **ciblée** géographiquement et en termes d'activités et démontrer la contribution directe à l'objectif de cette allocation. Cette stratégie devra être **cohérente d'un point de vue intersectoriel** favorisant une **prise en compte intégrée des bénéficiaires ciblés.**

Des actions pourront être financées dans les **zones d'accueil des personnes déplacées**, en prenant en compte les paramètres possibles d'un mouvement de retour dans les prochains mois et les **zones de réintégration ou de retour** identifiées sur la base d'une tendance confirmées pendant les derniers six mois ou dans des **zones particulièrement négligées qui présentent des vulnérabilités particulières.**

La mise en œuvre de cette stratégie sectorielle ciblée devra permettre une priorisation rigoureuse et le financement d'un nombre de projets limité. Ces stratégies seront **soumises aux recommandations du comité consultatif du CHF et l'approbation du Coordonnateur humanitaire avant le lancement de l'allocation.** Des lignes directrices spécifiques pour le développement des stratégies sectorielles seront partagées avec les clusters. Ces stratégies seront ensuite présentées et défendues devant le comité consultatif du CHF sur la base des notes conceptuelles recommandées.

<sup>4</sup> Gender based violence information management system (GBVIMS), sous-cluster Protection/Violences Basées sur le Genre, 11 décembre 2015

<sup>5</sup> Une annexe spécifique détaillant comment intégrer la transversalité de la protection est en annexe 5 'Guide sur les composantes de la transversalité de la protection et de l'analyse sensible au conflit'.

<sup>6</sup> Pour la consultation au niveau local, les sous-bureaux d'OCHA pourront assister ce processus en collaboration avec les représentations locales des clusters.

Pour cette allocation, l'assistance alimentaire en nature et la réponse aux réfugiés ne seront pas éligibles eu égard à l'impact limité que le financement du CHF peut apporter.

**L'intégration du genre dans le développement des projets est primordiale.** Pour cette allocation, le comité consultatif se fixe l'objectif d'un minimum de 75% de projets financés codés 2a ou 2b avec le IASC Gender Marker. Aucun projet codé 0 ne fera objet de financement.

Une allocation spécifique pourra être considérée pour le **financement de la coordination au travers du financement des postes de co-facilitateurs de cluster**. Le montant demandé devra être raisonnable par rapport à l'enveloppe financière disponible pour cette allocation. Ce financement sera envisagé au cas par cas, selon les règles d'allocation du CHF et sur la base de l'élaboration d'une analyse des besoins, des financements acquis et des objectifs à accomplir en soutien à la coordination humanitaire.

**La priorité de financement sera donnée aux projets soumis par les ONG internationales et locales.** Un ratio minimum de 80 pour cent du financement de cette allocation alloué aux ONG sera appliqué, dans la mesure du possible. Là où possible, les consortia d'ONG sont encouragés.

**Le transfert de capacités vers les ONG nationales est une priorité pour cette allocation** et sera favorisé. Il devra être pris en compte dans les stratégies élaborées par les clusters. Les projets soumis par les ONG internationales et les agences des Nations Unies intégrant une composante permettant un transfert de capacité à des ONG nationales dans le cadre de la mise en œuvre du projet seront considérés favorablement lors du processus de sélection. De même, pour les partenaires nationaux, nouvellement ou récemment éligibles au financement du CHF, une stratégie de suivi de la mise en œuvre du projet et de renforcement de leurs capacités devra être mise en œuvre par le secrétariat technique du CHF en collaboration avec les clusters.

### III. Critères d'éligibilité et de priorisation des notes conceptuelles

#### 1. Critères d'éligibilité pour la soumission d'une note conceptuelle

- Seuls les **partenaires ONG recommandés par les clusters sont éligibles**, sous réserve d'avoir finalisé le processus de « *due diligence* » au moment de la préparation de la note conceptuelle et, pour les nouveaux partenaires ONG nationales et internationales, de remplir les conditions requises lors de l'évaluation des capacités à la suite de la revue stratégique. **Les agences des Nations Unies ayant signé le MoU du CHF sont éligibles.**
- **Le budget minimum recommandé des propositions est de 250 000 dollars EU.** Les propositions où le budget proposé est moindre, le cluster devra fournir une justification. Les ONG nationales qui soumettent une proposition au CHF pour la première fois pourront soumettre un budget maximum de 50 000 dollars EU. Toutes les propositions soumises par les ONG devront intégrer un **pourcentage de coût d'audit de 1 pour cent du budget du projet** qui servira au PNUD pour conduire l'audit indépendant du projet.
- Les propositions qui requièrent un **montant disproportionné** par rapport au montant total de l'allocation disponible seront exclues.
- Les projets pourront couvrir une période de mise en œuvre de **12 mois maximum**. Cette allocation se focalise sur les activités qui pourront être mises en œuvre immédiatement. Les partenaires sont encouragés à prendre en compte de manière réaliste les **activités de démarrage du projet** et les mentionner dans le calendrier du projet et la stratégie de mise en œuvre.
- Les **propositions multisectorielles devront présenter une proposition distincte pour chaque cluster** avec des cadres logiques et des budgets distincts en soulignant la complémentarité entre les activités proposées. Les coûts de supports devront être divisés de manière proportionnelle.
- Les partenaires ayant plus de deux mois de retard non justifié au moment de l'approbation de principe du projet dans la **justification des rapports financiers et la soumission des rapports narratifs** ne seront pas éligibles.
- Les partenaires qui soumettent un **projet similaire dans le même cluster ou dans la même zone géographique qu'un projet en cours ou récemment terminé** financé par le CHF devront présenter les résultats atteints et expliquer pourquoi un financement complémentaire est requis. Il devra aussi démontrer sa **capacité d'absorption et de gestion des financements** acquis et des financements complémentaires demandés.
- Les **ONG déjà présentes dans la préfecture seront priorisées**, sauf si le cluster confirme un manque de capacité, un problème lié à la performance, ou un manque de partenaires dans la zone. Les partenaires proposant de nouvelles activités dans une nouvelle zone devront détailler les coûts liés à l'installation et partager ces coûts avec d'autres cofinancements.
- Des **partenaires auxquels est sous-traité plus de 100 000 dollars EU** devront aussi passer une évaluation des capacités.

## 2. Critères de priorisation pour la revue stratégique lors de la sélection des notes conceptuelles

- **Démonstration d'un lien direct avec la stratégie du CHF de cette allocation.** Les **lignes directrices du sauvetage** ('life saving') du CERF pourront servir de guide.
- **Justification de l'importance critique des besoins ciblés basée sur une analyse approfondie du contexte humanitaire**, des vulnérabilités et des capacités, intégrant une description des causes et des facteurs aggravants et de résilience et des données issues d'évaluations récentes et issues de la consultation avec les populations affectées –hommes et femmes de différentes tranches d'âge.
- **Intégration d'une analyse sensible au conflit** (dynamique conflictuelle locale, analyse des parties prenantes, des connecteurs et des diviseurs) prenant en compte l'impact possible du projet sur le conflit dans une perspective de « ne pas nuire ».
- **Intégration d'une stratégie de communication avec les bénéficiaires, de redevabilité et d'acceptation.**
- **Prise en compte du contexte d'intervention** (urbain, péri-urbain ou rural) **et du contexte saisonnier** dans la stratégie d'intervention proposée. Les considérations liées à l'insécurité ou les problèmes d'accès devront être pris en compte et une analyse de la faisabilité de la mise en œuvre des projets sélectionnés devra être présentée.
- **Développement d'une stratégie de mise en œuvre innovante** basée sur des bonnes pratiques reconnues.
- **Intégration d'une 'stratégie de sortie'** pour les activités proposées ou de **pérennisation de l'intervention** à la fin du financement du CHF se termine ('impact durable'). Le soutien du Conseiller pour le relèvement précoce du PNUD sera sollicité à cet effet.
- **Prise en compte des complémentarités et de l'interdépendance des actions menées dans la zone d'intervention** avec les projets du même secteur ou d'autres clusters existants favorisant une approche **intégrée et multisectorielle** pour les communautés ciblées.
- **Démonstration d'un meilleur rapport coût/efficacité** ('value for money') pour les projets proposés, notamment :
  - o Pour les projets déjà financés, une démonstration de la pertinence de cette nouvelle demande de financement.
  - o L'existence de cofinancements disponibles et/ou la contribution en fonds propres pour l'intervention proposée et leur complémentarité avec le financement du CHF.
  - o La démonstration de la meilleure rentabilité pour des activités et des résultats similaires. Les budgets qui seront sur ou sous-estimés par rapports aux objectifs et à la qualité de l'intervention seront refusés.
  - o La proportion des coûts de support est modeste et raisonnable. La définition des coûts de support et des coûts directs sont incluses dans les lignes directrices budgétaires en annexe.
  - o La période de mise en œuvre proposée correspond à la meilleure utilisation des ressources.
- **Développement d'un cadre logique clair et détaillé par zone géographique et par résultat spécifique** en utilisant en priorité les indicateurs standards du CHF (liés aux indicateurs des clusters) en annexe. Dans la mesure du possible, autant d'indicateurs standards devront être sélectionnés. Un minimum d'un indicateur standard par output est obligatoire.
- **Justification des interventions basée sur les transferts d'argent (« cash programming »)** qui pourront être financées sur la base d'une analyse de la fonctionnalité des marchés dans la zone de mise en œuvre (celle-ci pourra être intégrée dans les activités du projet), l'expertise et la capacité des partenaires à mettre en œuvre et à suivre de manière appropriée ce type d'interventions et la gestion des risques.
- **Intégration d'une composante proposant un transfert des capacités vers une ONG nationale.** Les propositions devront détailler les activités et les ressources que l'organisation intermédiaire mettra en œuvre, la manière dont le succès de ce transfert des capacités sera mesuré et la manière dont les risques potentiels seront gérés (cadre logique et budget).
- **Développement d'une stratégie de suivi ('monitoring') claire et étayée** permettant de comprendre comment les résultats du projet seront suivis par rapport aux résultats anticipés et comment les risques et les opportunités autour de la mise en œuvre du projet seront gérés. Une stratégie de suivi intégrant les aspects multisectoriels liés à l'intervention est fortement encouragée. Les activités de suivi principales seront intégrées dans le cadre logique du projet des coûts raisonnables seront clairement détaillées dans le budget.
- Intégration d'une **stratégie de communication avec les bénéficiaires, de redevabilité et d'acceptation.**
- Afin d'assurer que les femmes/filles et les hommes/garçons bénéficient de manière égale des interventions financées par le CHF, les projets **intégrant la dimension genre** et codés 2a ou 2b dans le IASC Gender Marker seront priorisés. Pour être codés 2a ou 2b, les aspects relatifs au genre et à l'âge devront être reflétés dans l'analyse des besoins, le choix des activités, des résultats, et du mécanisme de suivi et de rapportage. Des informations supplémentaires sur le codage du gender marker et des conseils pour intégrer la dimension genre par cluster sont disponibles on-line<sup>7</sup>.
- **Intégration de manière appropriée des considérations liées à l'environnement et au HIV/SIDA.**

<sup>7</sup> <https://www.humanitarianresponse.info/topics/gender/document/gender-marker-tip-sheets-french>

- **Démonstration par les partenaires de leur capacité de mise en œuvre opérationnelle, de la capacité d'absorption de fonds supplémentaires en cas de financement CHF. L'historique de performance** dans les allocations précédentes par rapport aux processus du CHF et à la mise en œuvre des projets sera pris en compte (index de la performance).
- Les propositions qui consistent uniquement à **passer les fonds alloués à un partenaire tiers ne seront pas considérées favorablement.**

## IV. Procédure et calendrier

### A. Procédure

- Le processus d'allocation se fera entièrement **en ligne en utilisant' le système de proposition en ligne appelé le GMS.** Cet appel à projet requiert **dans un premier temps la soumission d'une note conceptuelle.** Celles-ci seront revues lors d'un comité de revue stratégique qui utilisera une grille de notation spécifique<sup>8</sup>. Seuls les partenaires dont les propositions seront présélectionnées à l'issue de la revue stratégique seront invités à soumettre **dans un deuxième temps une proposition de projet** qui sera revue lors d'un processus de revue technique. Trois tours de révision technique et financière seront autorisés. Les projets qui n'atteignent pas le degré de qualité requis après trois tours ne seront pas financés.
- Une version offline des modèles de notes conceptuelles et des propositions de projets est disponible, pour information, sur le [site internet du CHF](#). Aucune proposition soumise autrement que dans le GMS ne sera acceptée.
- Des lignes directrices technique et budgétaire actualisées seront partagées lors du lancement de la stratégie d'allocation qui rappelleront les critères d'éligibilité des propositions soumises ainsi que les paramètres pour guider les décisions de financement.

### B. Calendrier

Les principales phases du processus d'allocation sont décrites ci-après. Un calendrier détaillé, spécifiant les responsabilités des différentes parties prenantes dans cette allocation figure en annexe.

4-13 janvier	1. Préparation de la stratégie d'allocation
27 janvier	2. Lancement de l'allocation
01-14 février	3. Préparation et soumission des notes conceptuelles par les partenaires dans le GMS
15-22 février	4. Revue stratégique des notes conceptuelles par les comités de revue stratégique dans le GMS
23 février-03 mars	5. Revue intersectorielle des notes conceptuelles et préparation du comité consultatif
04 mars	6. Défenses des projets sélectionnés par les clusters au comité consultatif
05-07 mars	7. Approbation de principe des notes conceptuelles par le HC/DHC
08-17 mars	8. Soumission des documents de projets dans le GMS
A partir du 17 mars	9. Comités de révision technique et financière, feedback des partenaires et finalisations des documents de projets dans le GMS
Mars/Avril	10. Approbation finale du HC et notification des partenaires
Mars/Avril	11. Processus d'établissement des contrats et décaissement des fonds
Avril	12. Formation des partenaires aux mécanismes du CHF (Suivi, rapportage, procédures financières etc.) par le CHF
Avril	13. Elaboration du cadre logique de l'allocation et du plan de S&R, incluant le suivi de l'intégration du genre et de la transversalité de la protection

### C. Formation des partenaires

Dans un souci de soutenir et d'accompagner les partenaires dans l'élaboration de leurs projets et permettre la soumission de projets prenant en compte les aspects de sensibilité au conflit, de centralité de la protection dans une perspective de « ne pas nuire », un certain nombre d'actions seront mises en œuvre dans le cadre de cette allocation au-delà des notes d'informations partagées au moment du lancement de l'allocation. Ces activités sont présentées ci-dessous et détaillées dans le calendrier de l'allocation en annexe.

<sup>8</sup> La matrice utilisera les critères de priorisation détaillés dans ce document dont la notation sera organisée en fonction des catégories suivantes : 1. Pertinence stratégique, 2. Pertinence programmatique, 3. Coût et rentabilité, 4. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi, 5. Participation aux mécanismes de coordination



- **Utilisation du GMS** pour la soumission des notes conceptuelles : le secrétariat technique du CHF organisera une formation en amont du lancement de l'allocation et organisation de cliniques hebdomadaires où les partenaires pourront recevoir une assistance spécifique pour tout problème technique relatif à la soumission des notes conceptuelles et propositions de projets
- **Intégration de l'approche sensible au conflit et des piliers de la protection transversale (Ne pas nuire, assurer l'accès, être redevable et favoriser l'autonomie des bénéficiaires)** : pour soutenir l'intégration de la transversalité de la protection dans les projets financés par le CHF, un cycle de formation pour les partenaires sera organisé. La première formation (4 jours) aura lieu pour les partenaires dont la note conceptuelle a été approuvée en principe par le Coordonnateur humanitaire. La deuxième formation aura lieu durant la mise en œuvre du projet. La participation à ces formations sera obligatoire pour les chefs de projets.
- **Intégration des considérations liées au genre** : la conseillère GenCAP se tient à la disposition des partenaires pendant cette allocation et participera aux formations CHF.

## V. Contacts

Les propositions éligibles seront revues par le comité de revue stratégique et technique composé des coordinateurs de cluster et du secrétariat technique du CHF.

Le secrétariat technique du CHF, au sein de l'unité des financements humanitaires d'OCHA, aura la responsabilité de soutenir ce processus d'allocation :

- Anne-Sophie Le Beux, Responsable de l'Unité des Financements Humanitaires (HFU) et CHF Manager, OCHA, [lebeux@un.org](mailto:lebeux@un.org), +236 70188067
- Séverin Yangou, Manager national du CHF, Unité des Financements Humanitaires (HFU), OCHA, [yangou@un.org](mailto:yangou@un.org), +236 70987038
- Pour toutes les questions liées à l'intégration du genre, la conseillère GenCap est disponible pour assister les partenaires. Contacter : Anabel Julia Carreras Rouma, [CARRERAS@unhcr.org](mailto:CARRERAS@unhcr.org)

Pour toutes les questions liées à l'intégration de la protection transversale

## VI. Mécanisme de plaintes

Les partenaires dont les questions ou plaintes n'auront pas été adressées de manière appropriées pourront à n'importe quel moment dans le cadre de cette allocation contacter le chef du bureau d'OCHA a.i. par écrit ([peguet@un.org](mailto:peguet@un.org)) dans le cadre de cette allocation.

Les questions ou plaintes seront traitées en toute confidentialité, compilées, analysées et soumises au Coordinateur humanitaire, qui prendra les décisions relatives aux mesures à prendre. Le Coordinateur humanitaire partagera, le cas échéant, avec le Comité consultatif du CHF ces questions ou plaintes qui auront été déposées et les actions qui auront été prises.

**Annexe - Calendrier détaillé du processus de l'allocation**

CC : Comité Consultatif

CHF : Secrétariat technique du CHF

ICC : Comité Inter Cluster

Dates		Responsabilité	Dates spécifiques
<b>1. Préparation de la stratégie de l'allocation</b>			
	. Consultation de l'ICC sur les paramètres de la stratégie sur la base des recommandations du CC, finalisation de la stratégie d'allocation et partage du format pour le développement des stratégies sectorielles	CHF, ICC,	4 jan-13jan
	. Consultations du Comité consultatif et approbation du HC/DHC de la stratégie d'allocation, finalisation et partage avec les clusters pour dissémination aux partenaires pour leur information avant ouverture de l'appel à projet	CC, HC/DHC	13-15 jan
	. Elaboration et soumission des stratégies sectorielles par les clusters en considérant les inputs des mécanismes de coordination sectoriels locaux, où possible	Clusters	13-20 jan
	. Consultations sur les besoins prioritaires dans les hubs régionaux via les sous-bureaux OCHA	OCHA	13-20 jan
	. Recommandation des nouveaux partenaires éligibles par les clusters pour cette allocation (max. 3) et initiation du processus de « due diligence »	Cluster, partenaires	20 jan
	. Actualisation des indicateurs de résultats standards (HRP 2016) pour actualisation du GMS	Clusters, CHF	20-25 jan
	. Consultations avec le HC/DHC et le Comité consultatif sur les stratégies sectorielles proposées	HC/DHC, CC	21-22 jan
	. Partage du feedback du CC et des hubs régionaux avec les clusters	CHF	23 jan
	. Finalisation des stratégies sectorielles en intégrant les commentaires reçus	Clusters, CHF	25-26 jan
<b>2. Lancement de l'allocation</b>			
	. Circulation du document d'allocation avec les stratégies sectorielles et les annexes aux partenaires éligibles via les clusters <b>Début officiel du processus de l'allocation standard</b>	CHF, clusters	27 jan
	. Formation des partenaires sur l'utilisation du GMS et sensibilisation à l'intégration du genre et de la transversalité de la protection	CHF, GenCAP, Prot, partenaires CHF	27-28 jan
	. Finalisation du processus de « due diligence » dans le GMS pour les nouveaux partenaires et mise à jour des coordonnées et informations pour les anciens partenaires. <b>Le CHF n'est pas responsable des coordonnées obsolètes dans le GMS dont la mise à jour est la responsabilité des partenaires.</b>	CHF, partenaires	29 jan
	. Ouverture de l'appel à projet : le GMS est ouvert aux partenaires pour la soumission des notes conceptuelles	Partenaires, CHF	1 fév
<b>3. Préparation et soumission des notes conceptuelles par les partenaires dans le GMS</b>			
	. Préparation et soumission en ligne des notes conceptuelles dans le GMS	Partenaires	1-14 fév
	. Organisation de cliniques GMS tous les mardi et vendredi 14h-16h pour les partenaires : inscription requise par email : <a href="mailto:yangou@un.org">yangou@un.org</a> <b>Seront acceptées uniquement les notes conceptuelles soumises en ligne et au plus tard le 14 février à minuit (heure de Bangui). Il est fortement conseillé d'éviter de soumettre à la dernière minute.</b>	Partenaires, CHF CHF, partenaires	1-14 fév
	. Préparation des outils de la revue stratégique (composition du comité de revue stratégique, grille de notation de notes conceptuelles, préparation du format de présentation pour la défense, index de performance)	Clusters, CHF, GenCAP, Prot.	28 jan -14 fév
	. Formation des clusters sur la revue stratégique, la révision technique et l'utilisation du GMS	Clusters, CHF	28 jan
<b>4. Revue stratégique des notes conceptuelles</b>			
	. Préparation et organisation des comités de revue stratégique : les membres lisent et comprennent les TdR et prennent connaissance des notes conceptuelles et des budgets soumis (avant le comité de revue stratégique) et s'assure que les activités proposés correspondent à la stratégie d'allocation	Clusters, CHF, GenCAP	15- 16 fév
	. Revue stratégique par les comités de revue stratégique et présélection des notes conceptuelles soumises Le CHF fournira les informations relatives à la performance passée Le comité revoit chaque note conceptuelle et procède à la notation dans la grille prévue à cet effet et recommande un budget approprié <b>Les grilles de notations des notes conceptuelles doivent être remplies de manière détaillées et les minutes des réunions doivent être partagées avec le CHF pour refléter les discussions</b>	Clusters, CHF, GenCAP	17-22 fév
<b>5. Revue intersectorielle des notes conceptuelles et préparation du comité consultatif</b>			
	. Compilation des résultats des comités de revue stratégique sectoriels et mapping intersectoriel	CHF	23 fév
	. Revue sectorielle par l'ICC formulation de recommandations	ICC, CHF	24-26 fév

. Intégration des recommandations de l'ICC et préparation des défenses pour le CC	Clusters	27 fév-1mar
. Préparation du comité consultatif, soumission des documents de fonds au CC	CHF, CC	27 fév-2 mar
. Revue des documents de fonds par les membres du CC	CC	2-3 mar
<b>6. Défenses des projets sélectionnés par les clusters à la réunion du comité consultatif</b>		
. Les clusters présentent et défendent leur stratégie d'allocation et le montant total demandé	CC, CHF, clusters	4 mar
. Le CC émet des recommandations sur les stratégies sectorielles pour recommandation au HC/DHC	CC, HC/DHC	4 mar
<b>7. Approbation de principe des notes conceptuelles par le Coordinateur Humanitaire</b>		
. Suivi des recommandations, finalisation des décisions	CHF,	5 mar
. Approbation de principe du HC/DHC	HC/DHC,CC	7 mar
. La liste des projets approuvés en principe est partagée avec les clusters avec les montants totaux alloués	CHF, partenaires	8 mar
. Notification des partenaires et invitation à soumettre la proposition de projet	CHF	8-9 mar
. L'évaluation des capacités programmatiques et financières pour les nouveaux partenaires ONG est initiée	CHF, partenaires	à partir du 9 mar
. Les nouveaux partenaires ONG sont insérés dans le système de gestion du PNUD	CHF	à partir du 9 mar
<b>8. Soumission des propositions de projets dans le GMS</b>		
. Les partenaires développent les propositions de projets sur la base des notes conceptuelles approuvées en principe en prenant en compte les recommandations du Comité Consultatif et les soumettent pour révision au CHF et aux clusters. Les soumissions en avance sont possibles.	Partenaires	8 – 17 mar
. Organisation de cliniques GMS tous les mardi et vendredi 14h-16h pour les partenaires : inscription requise par email : <a href="mailto:yangou@un.org">yangou@un.org</a> et coaching des partenaires pour l'intégration de la dimension genre dans les projets	CHF, GenCap,	8 – 17 mar
. Formation sur la transversalité de la protection obligatoire pour tous les partenaires	Cluster Prot. et OCHA	10-11-12-14 mar
<b>9. Comités de révision technique et financière, feedback des partenaires et finalisations des documents de projets dans le GMS</b>		
. Révision technique 1: le CHF et les clusters revoient les propositions de projets et émettent des commentaires pour améliorer la proposition ou recommandent au HC/DHC l'approbation finale. <b>A partir de ce stade, tous les projets approuvés lors de la revue technique passent à l'étape 8 et 9 ci-dessous.</b>	Clusters, CHF, GenCAP	A partir du 15 mar
. Révision technique draft 1 : les partenaires prennent en compte les commentaires des clusters et du CHF, revoient et resoumettent les propositions de projets	Partenaires	
. Révision technique 2: le CHF et les clusters revoient les propositions de projets et émettent des commentaires pour améliorer la proposition ou recommandent au HC/DHC l'approbation finale	Clusters, CHF, GenCAP	
. Révision technique draft 2 : les partenaires prennent en compte les commentaires des clusters et du CHF, revoient et resoumettent les propositions de projets	Partenaires	
. Révision technique finale: le CHF et les clusters revoient l'intégration des commentaires et recommandent au HC/DHC l'approbation finale ou l'annulation de l'approbation de principe	Clusters, CHF, GenCAP	
<b>10. Approbation finale du HC et notification des partenaires</b>		
. Approbation finale des propositions de projets finalisées lors de la revue technique par le HC	HC	
. Préparation de la lettre d'allocation	CHF	
<b>11. Processus d'établissement des contrats et décaissement des fonds</b>		
<b>Etablissement des contrats (ONG, Agences UN)</b>		
. Signature de la lettre d'allocation et demande de transfert de fonds	CHF, Agences	1 jour
. Signature de contrat (les partenaires peuvent demander d'ajuster légèrement la date de début du projet)	CHF, partenaires	4 jours
<b>Déboursement des fonds (ONG)</b>		
. Notification de transfert de fonds	PNUD/MPTFO	2 jours
. Finalisation de l'application des fonds dans le système de gestion du PNUD	CHF	4 jours
. Transmission du rapport financier FACE	Partenaires	2 jours
. Initiation premier décaissement et notification partenaire	CHF	3 jours
<b>12. Formation des partenaires aux mécanismes du CHF (Suivi, rapportage, procédures financières etc.)</b>		
<b>13. Elaboration du cadre logique de l'allocation et du plan de S&amp;R, incluant le suivi de l'intégration du genre et de la transversalité de la protection</b>		
	CHF, clusters, partenaires	

## Annexes (en cours de finalisation)